



15ème legislature

| | | |
|--|--|---|
| Question N° : 34121 | De Mme Cécile Rilhac (La République en Marche - Val-d'Oise) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports | | Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports |
| Rubrique >éducation physique et sportive | Tête d'analyse >Enseignement de l'EPS en période de crise san | Analyse > Enseignement de l'EPS en période de crise sanitaire. |
| Question publiée au JO le : 24/11/2020 | | |

Texte de la question

Mme Cécile Rilhac interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'importance des cours d'éducation physique et sportive en cette période de crise sanitaire. De très nombreuses études pointent les besoins de la population d'exercer régulièrement une activité physique. La baisse de la pratique sportive des jeunes générations est alarmante. Une récente étude de la Fédération française de cardiologie montre qu'en 40 ans les enfants ont perdu 25 % de leurs capacités cardiovasculaires et que près d'un enfant sur cinq est touché par l'obésité. Après plusieurs mois de confinement, au printemps comme à l'automne 2020, il semble encore plus nécessaire de renforcer la pratique d'activités physiques pour les jeunes. Les salles de sport comme les associations ayant fermé pour raisons sanitaires, nombreux sont ceux qui n'ont pas réadhéré en septembre 2020 et ont dû arrêter brutalement leur activité physique. Au regard de la situation sanitaire actuelle, il semble indispensable de promouvoir les cours d'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires. Ce renforcement des cours d'EPS permettrait d'atteindre deux objectifs : la protection de la santé d'une part et le respect des valeurs républicaines de l'autre. Elle lui demande comment il envisage de renforcer l'EPS, si une augmentation des horaires en lycée est envisageable et comment l'éducation physique et le sport peuvent être développés au niveau de l'enseignement élémentaire .